

Rapport sur l'Index relatif à l'Égalité Professionnelle entre les Femmes-Homme

Conformément aux obligations légales, la société Héo Services a établi son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index a été calculé pour l'année 2026, basé sur les données de 2025, et prend en compte la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'index, sur 100 points, se compose de 4 à 5 indicateurs :

1. Écart de rémunération entre femmes et hommes.
2. Écart de répartition des augmentations individuelles.
3. Écart de répartition des promotions (uniquement applicable aux entreprises de plus de 250 salariés).
4. Nombre de salariés bénéficiant d'une augmentation à leur retour de congé de maternité.
5. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul : 75

Détails des Indicateurs

Indicateur 1 : Écart de rémunération par catégorie socio-professionnelle

- Points obtenus : 40

Indicateur 2 : Écart de taux d'augmentations individuelles

- Points obtenus : 35

Indicateur 3 : Écart de promotions

- Non applicable (entreprise de moins de 250 salariés)

Indicateur 4 : Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

- Points obtenus : 0

Indicateur 5 : Représentation des femmes parmi les 10 salariés les mieux rémunérés

- Points obtenus : 10
- Remarque : Les femmes sont sur-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Calcul de l'Index d'Égalité Professionnelle

Indicateur	Calculable	Valeur de l'indicateur	Points Obtenus	Points Maximum
1 – Écart de rémunération (%)	Oui	%	40	40
2 – Écart d'augmentations individuelles (%)	Oui	%	35	35
3 – Écart de promotions (%)	Non calculable	%	/	/
4 – % de salariées augmentées au retour de congé maternité (%)	Oui	%	/	15
5 – Salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	Chiffre	10	10

Total des indicateurs calculables : 100

Résultat final sur 100 points : 85